

MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 9 mai 2022, à 20h00, à la salle du conseil,
située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon

Présents : Ms Gérard Grenier, Gérald Ruel, Patrick Bacon et Alain Fradette, conseillers,
Mmes Jocelyne Bérubé, Mme Valérie Simard et Chantale Gagné, conseillères

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 par M. Gérard Grenier, maire de Lac-au-Saumon.

2022-05-083 NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé et résolu de nommer Madame Véronique Fournier à titre de secrétaire d'assemblée jusqu'à la nomination d'un(e) directeur(trice)-général(e)-greffier(ère)-trésorier(ère).

ADOPTÉE

2022-05-084 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Valérie Simard et résolu d'accepter l'ordre du jour en reportant le point 23. Tracteur patinoire – Achat à une séance ultérieure et en laissant l'article divers ouvert.

ADOPTÉE

2022-05-085 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7 ET 11 AVRIL 2022

Il est proposé par M. Patrick Bacon et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 avril 2022, tel que rédigé.

ADOPTÉE

Il est proposé par M. Patrick Bacon et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2022, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2022-05-086 PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Mme Chantale Gagné et résolu d'accepter les listes et d'autoriser le paiement des comptes selon le bordereau suivant :

<u>1. Comptes payés :</u>	
Journal des achats au 30 mai 2022	60 106,83 \$
Rapport mensuel des salaires	23 921,15 \$
Total des comptes payés :	<u>84 027,98 \$</u>
<u>2. Comptes à payer :</u>	
Analyse des comptes à payer au 30 mai 2022	77 739,69 \$
Analyse des comptes pour des projets particuliers	
Total des comptes à payer :	<u>77 739,69 \$</u>
3. Le total des comptes est de :	<u>161 767,67 \$</u>

Chacun des membres du conseil a reçu une copie détaillée de la liste des comptes.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 MINUTES)

**2022-05-087 EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 217-2022 –
REMPACEMENT PONCEAU DU NOVICIAT**

Il est proposé par M. Gérald Ruel, conseiller, et résolu unanimement :

-De présenter une demande d'emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins au montant de 701 485\$ en lien avec le règlement d'emprunt 217-2022;

-D'autoriser M. Gérard Grenier, maire et Mme Nathalie Le Bescond, directrice générale et greffière-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire à l'obtention de l'emprunt temporaire.

ADOPTÉE

**2022-05-088 CONSTRUCTION NOUVEAU GARAGE D'ENTRETIEN DANS LE PARC
– OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-au-Saumon désire construire un nouveau garage pour l'entretien du parc;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu trois soumissions :

- P.J.T. Constructions	53 456.14 \$
- Construction Francis Caron	47 369.70 \$
- Construction d'Équerre inc.	39 666.38 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller, et résolu d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux de construction d'un nouveau garage d'entretien dans le parc à *Construction d'Équerre inc.* au montant de 39 666.38 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

2022-05-089 ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – LER INC. – OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par M. Alain Fradette, conseiller, et résolu d'accepter l'offre de services de l'entreprise *LER Inc.* pour effectuer des études géotechniques dans le rang des Pionniers. L'offre de service est de 9 880.00\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2022-05-090 RÉPARTITION SALAIRE – PROGRAMME FQIS

CONSIDÉRANT que le projet *Implantation de trois serres 4 saisons* déposé en 2021 a été accepté par le *Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)*;

CONSIDÉRANT que le projet est subventionné à 90%;

CONSIDÉRANT que 10% du projet sera réparti au prorata selon le décret de la population au 1er janvier 2022 entre les trois municipalités participantes, soit, Lac-au-Saumon, Albertville et Causapscal;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-au-Saumon s'engage à payer sa part des coûts du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé, conseillère, et unanimement résolu que la Municipalité de Lac-au-Saumon s'engage à contribuer financièrement au montant de 1 756.36\$.

ADOPTÉE

2022-05-091 ENTENTE RSVL 2022-2023 – LAC-ANGUS

Il est proposé par Mme Chantale Gagné, conseillère, et résolu unanimement que la Municipalité de Lac-au-Saumon :

- S'engage à faire partie du projet de *Réseau de Surveillance Volontaire des Lacs* (RSVL) pour la période allant de l'été 2022 à l'été 2023 inclusivement, et ce, au montant de 119.98 \$ par année;
- Autorise madame Véronique Fournier, consultante municipale à signer pour et au nom de la Municipalité, ladite entente.

ADOPTÉE

2022-05-092 DEMANDE CPTAQ – LOT 3 414 088

- CONSIDÉRANT** que le propriétaire du lot 3 414 088 désire procéder au morcellement du lot susmentionné afin de construire un entrepôt pour en faire la location d'emplacement d'entreposage;
- CONSIDÉRANT** que le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants est de catégories de sol 3-6T 3-4W;
- CONSIDÉRANT** que la superficie possible d'utilisation à des fins d'agriculture n'est pas suffisante pour faire de l'agriculture à grande échelle;
- CONSIDÉRANT** que des autorisations à des fins autres qu'agricoles ont déjà été délivrées pour les propriétés environnantes et pour la propriété en cause, dossier numéro 418339 :
- CONSIDÉRANT** que le relief fait en sorte que l'agriculture n'est pas beaucoup présente dans ce secteur de la municipalité;
- CONSIDÉRANT** que la superficie du terrain demandée se situe dans un îlot déstructuré qui est déjà constitué de résidences, de commerces et qu'elle est située à proximité d'un hôtel, celle-ci n'affectera pas l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;
- CONSIDÉRANT** que cela permettra à la Municipalité d'accueillir un commerce et favorisera l'économie du milieu;
- CONSIDÉRANT** que l'ajout d'une nouvelle utilisation commerciales à l'intérieur d'un terrain qui est déjà commerciale et qui est situé à l'intérieur de l'îlot déstructuré, n'affectera pas l'agriculture;
- CONSIDÉRANT** que cette demande permettra à une entreprise d'offrir de nouveaux services;
- CONSIDÉRANT** que le propriétaire a déjà reçu une autorisation de la CPTAQ pour effectuer un usage commercial sur la propriété, que la partie de terrain est dans un îlot déstructuré permettant le morcellement;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Gérald Ruel et unanimement résolu que la municipalité de Lac-au-Saumon appui la demande à la CPTAQ pour permettre le morcellement du lot 3 414 088 afin de construire un entrepôt pour en faire la location d'emplacement d'entreposage.

ADOPTÉE

2022-05-093 DEMANDE PIIA – LOT 3 414 596

Il est proposé par Mme Chantale Gagné, conseillère, et résolu d'accepter la demande de PIIA du lot 3 414 596 afin de permettre au propriétaire de changer la fenêtre avant qui sera de la même dimension que celle existante. Le tout tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

2022-05-094 DEMANDE PIIA – LOT 3 414 790

Il est proposé par Mme Valérie Simard, conseillère et résolu d'accepter la demande de PIIA du lot 3 414 790 afin de permettre au propriétaire de refaire sa toiture en bardeaux d'asphalte de la même couleur. Le tout tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

2022-05-095 DEMANDE PIIA – LOT 3 414 738

Il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller, et résolu d'accepter la demande de PIIA du lot 3 414 738 afin de permettre au propriétaire de refaire sa toiture en bardeaux d'asphalte

bleu marin et d'ajouter deux ventilateurs de toit (Maximum). Le tout tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

2022-05-096 DEMANDE PIIA – LOT 3 414 740

Il est proposé par Mme Chantale Gagné, conseillère, et résolu d'accepter la demande de PIIA du lot 3 414 740 afin de permettre au propriétaire de changer les garde-corps sur sa galerie avant. Les garde-corps seront identiques aux anciens, soit, en bois et peints en blanc. Le tout tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

2022-05-097 DEMANDE PIIA – LOT 3 413 937

Il est proposé par M. Alain Fradette, conseiller, et résolu d'accepter la demande de PIIA du lot 3 413 937 afin de permettre au propriétaire d'agrandir sa résidence de 16' x 19' au niveau du rez-de-chaussée. Le tout tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

2022-05-098 DEMANDE DÉROGATION MINEURE – LOT 3 414 609

Il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller et résolu d'accepter la demande de dérogation mineur du lot 3 414 609 afin de permettre au propriétaire d'utiliser du polycarbonate transparent comme revêtement pour sa véranda. Le tout tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

2022-05-099 CAMÉRA ACCUEIL CAMPING ET MARINA – ACHAT

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé, conseillère et résolu de faire l'achat d'un enregistreur ainsi que de deux (2) caméras au montant total de 899.97\$ plus les taxes applicables afin d'en faire l'installation à l'accueil du Camping et à la Marina.

ADOPTÉE

2022-05-100 ENTENTE BIPARTITE – 1^{ER} VERSEMENT

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-au-Saumon a signé un protocole d'entente avec la MRC de La Matapédia et *la Société Locale de Développement (SLD)*;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Matapédia a libéré, le 27 avril dernier, le premier versement de ladite entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller et unanimement résolu d'autoriser la libération de 50% du montant de l'entente, soit, 3 603.29 \$ à *la Société Locale de Développement (SLD)*. Un chèque au montant de 7 206.58 \$ représentant le total des deux parts (MRC et Municipal) sera versé à *la Société Locale de Développement (SLD)*;

ADOPTÉE

2022-05-101 DEMANDE DE COMMANDITE – ÉCOLE LAC-AU-SAUMON

Il est proposé par M. Gérald Ruel, conseiller, et résolu unanimement d'accepter la demande de commandite de l'École Lac-au-Saumon en offrant la location de la salle multifonctionnelle gratuitement pour la réalisation de leur Souper spaghetti du 27 mai prochain.

ADOPTÉE

2022-05-102 DÉPÔT DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PRACIM – LOCAUX COMMUNAUTAIRE – ÉDIFICE CULTUREL BERTRAND-B. LEBLANC

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-au-Saumon désire déposer une demande d'aide financière au *Programme d'amélioration et de*

construction d'infrastructures municipales (PRACIM) - volet 1, pour le réaménagement du sous-sol de l'édifice culturel Bertrand-B. Leblanc à des fins communautaires;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du guide du *Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) - volet 1* et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

CONSIDÉRANT que la municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Gérald Ruel, conseiller, et résolu d'autoriser monsieur Charles-Éric Poirier, Chargé de projet – Loisir et Développement, à déposer une demande d'aide financière au *Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) - volet 1* pour le réaménagement du sous-sol de l'édifice culturel Bertrand-B. Leblanc à des fins communautaires.

ADOPTÉE

TRACTEUR PATINOIRE - ACHAT

REPORTÉ

2022-05-103 BUDGET OHM 2022 - RÉVISÉ

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé, conseillère et unanimement résolu d'adopter les révisions budgétaires de l'*Office d'Habitation de la Matapédia (OHM)* pour l'exercice financier 2022 au montant total de 2 571 \$.

ADOPTÉE

2022-05-104 EMBAUCHE EMPLOYÉ VOIRIE

Il est proposé par Mme Valérie Simard, conseillère et unanimement résolu d'embaucher M. Isaie Desrosiers à titre d'opérateur journalier dès le 16 mai 2022 avec une période de probation de 3 mois, tel que mentionné dans la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

2022-05-105 INSCRIPTION AUX PROGRAMMES – TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES – M. ISAIE DESROSIERS

Il est proposé par Mme Chantale Gagné, conseillère et unanimement résolu d'inscrire M. Isaie Desrosiers aux Programmes de traitement de l'eau potable et traitement des eaux usées au coût de 121 \$ chacun.

ADOPTÉE

2022-05-106 CONTRAT DE TRAVAIL – M. CHARLES ÉRIC POIRIER

Il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller et unanimement résolu de modifier le contrat de travail de M. Charles Éric Poirier, coordonnateur en loisir. Les termes du contrat sont rétroactif au 2 mai 2022. Chaque membre du conseil a reçu copie du-dit contrat.

ADOPTÉE

2022-05-107 NOMINATION DES SIGNATAIRES – PROTOCOLE D'ENTENTE – AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE PSYCHOMOTRICE

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé, conseillère et unanimement résolu de nommer M. Gérard Grenier, maire, et M. Charles-Éric Poirier, Chargé de projet – Loisir et

Développement, personnes figurant comme signataires au protocole d'entente pour le *Projet – Aménagement d'une zone psychomotrice*.

ADOPTÉE

2022-05-108 NOMINATION DES SIGNATAIRES – PROTOCOLE D'ENTENTE – AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE BASEBALL

Il est proposé par Mme Valérie Simard, conseillère et unanimement résolu de nommer M. Gérard Grenier, maire et M. Charles-Éric Poirier, Chargé de projet – Loisir et Développement, personnes figurant comme signataires au protocole d'entente pour le *Projet – Aménagement d'un terrain de Baseball*.

ADOPTÉE

2022-05-109 RENOUELEMENT CARTE D'APPRENTI – TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE – M. MICHEL ALLARD

Il est proposé par Mme Chantale Gagné, conseillère, et unanimement résolu d'autoriser le paiement de 121 \$ au ministre des Finances pour le renouvellement de la carte d'apprenti en traitement de l'eau potable de M. Michel Allard.

ADOPTÉE

2022-05-110 ENTRETIEN RÉSERVOIR AFFLUENT ET EFFLUENT – OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par M. Alain Fradette, conseiller, et résolu d'octroyer le contrat pour l'entretien du réservoir d'affluent et d'effluent à *Construction d'Équerre Inc.* au montant de 5 000\$ plus les taxes applicables, comme stipulé sur la soumission reçue portant le numéro 684-2.

ADOPTÉE

2022-05-111 HUILE GARAGE – ACHAT

Il est proposé par M. Alain Fradette et résolu d'effectuer l'achat de 421 litres d'huile 10W30 au montant de 1 574.54\$ taxes incluses chez Pièces d'auto DR inc.

ADOPTÉE

2022-05-112 POLITIQUE DE LOCATION- CENTRE MULTIFONCTIONNEL

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé, conseillère et unanimement résolu d'approuver les modifications effectuées à la Politique de location de salle du centre multifonctionnel. Chaque membre du conseil a reçu copie de la nouvelle politique de location.

ADOPTÉE

DIVERS

ENTRETIEN MÉNAGER – CENTRE MULTIFONCTIONNEL

Un suivi sera effectué avec l'entreprise *Saynet Services Ménagers* pour le ménage du centre multifonctionnel à la suite des réservations.

2022-05-113 ABRI À SEL – ACHAT ET INSTALLATION

- CONSIDÉRANT** que l'abri à sel s'est effondré ce printemps;
- CONSIDÉRANT** que la municipalité est en attente du rapport d'assureur pour connaître le montant de l'indemnité à recevoir;
- CONSIDÉRANT** que les délais de livraison sont long;
- CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de débiter rapidement l'installation de l'abri afin que le tout soit fonctionnel à l'automne;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité a fait des demandes de soumissions pour l'achat et pour l'installation d'un abri beaucoup plus résistant;

CONSIDÉRANT

que la Municipalité a reçu une soumission de *Les Industries Permo Inc.* pour l'achat d'un abri à sel au montant de 40 566.06 \$ (taxes incluses) ainsi que la soumission de *Sélectoiles / VR Sélect Rimouski* au montant de 10 117.80 \$ (taxes incluses) pour effectuer l'installation dudit abri à sel;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Gérald Ruel, conseiller, et résolu d'accepter la soumission de *Les Industries Permo Inc.* pour l'achat d'un abri à sel au montant de 40 566.06 \$ taxes incluses ainsi que la soumission de *Sélectoiles / VR Sélect Rimouski* au montant de 10 117.80 \$ taxes incluses pour effectuer l'installation.

ADOPTÉE

RAPPORT DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

2022-05-114 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé, conseillère, et unanimement résolu de lever la séance. Il est 21 h 14.

ADOPTÉE

Gérard Grenier
Maire

Véronique Fournier
Secrétaire d'assemblée

¹Je, Gérard Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.